



Sonchamp

Les salariés de l'usine polluante s'inquiètent pour leur santé

Maxime Fieschi | 12.09.2008, 07h00

POUR LES salariés de la Société nationale de revalorisation (SNR), une usine de retraitement de déchets d'aluminium basée à Sonchamp, la colère se mêle au désespoir. Quarante-cinq d'entre eux ont déjà été licenciés fin juin. Quinze autres demeurent dans les murs d'une usine fantôme. Hier, devant le tribunal de commerce, une vingtaine d'ouvriers voulaient demander des comptes à leur grand patron, Jean-Luc Bourbon, ainsi qu'à son gendre, Jean-Eric Latchimy, directeur de la société. Les deux hommes ne se sont pas attardés et n'ont pas souhaité répondre à nos questions. Et le tribunal de commerce de Versailles, qui devait prononcer une reprise ou une liquidation, a mis sa décision en délibéré au 9 octobre. Des offres de reprise sont parvenues « tardivement ». Mais l'avenir est sombre : selon M^e Gaussen, l'avocat de la SNR, « les repreneurs sauveraient 30 à 40 emplois (*NDLR : sur 120*) , mais uniquement sur l'autre site de la SNR, dans la Nièvre ».

De forts taux d'aluminium dans le sang

Depuis des années, la SNR ne cesse de défrayer la chronique. Cette société de fonderie transforme des déchets d'aluminium en lingots qu'elle revend, pour grande partie, à de grands groupes automobiles. Elle est accusée par des associations de riverains de Sonchamp et de Saint-Arnoult-en-Yvelines de polluer l'atmosphère avec les fumées de ses fours.

Aujourd'hui, les ouvriers se joignent à ces associations et accusent en bloc leurs dirigeants et les pouvoirs publics d'avoir « fermé les yeux » sur les rejets hautement polluants et les conditions de travail dangereuses. « Nous n'avons pas de tenues de protection adaptées. Nous subissons des pressions pour faire le nettoyage juste avant les inspections », avancent aujourd'hui les ouvriers. Ces accusations pourraient déboucher sur un vrai scandale environnemental et sanitaire.

« On nous a remis les dossiers médicaux des salariés, ajoute notamment M^e Faro, l'avocat des employés. Il y est fait état de prises de sang qui n'ont rien révélé d'anormal. Or, personne ne se souvient d'avoir jamais été contrôlé. » En août, certains salariés ont fait des analyses dont les premiers résultats sont tombés : le taux d'aluminium dans le sang des gens testés serait très supérieur au maximum autorisé.

Au-delà de ces questions de santé publique, l'avocat dénonce « une chape de plomb » autour de la SNR : « Je n'arrive pas à obtenir des pièces capitales : les rapports d'inspection de la Drire*, les suites données aux plaintes de riverains en 2005 et en 2006... Cette société semble protégée. J'ai déposé une plainte pour délit d'entrave. »

Dans son rapport adressé au tribunal le 24 juillet, l'administrateur judiciaire affirme à plusieurs reprises que les comptes de cette entreprise, dont 20,3 % du capital sont détenus par une holding luxembourgeoise, ont été « falsifiés ». « Je n'arrive même pas à savoir si une enquête a été ouverte sur ce point précis », conclut M^e Faro.

* *Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.*

Le Parisien